

Cote du document:	REPL.VIII/4/R.10
Point de l'ordre du jour:	5 e)
Date:	1 ^{er} octobre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Le FIDA et le changement climatique

Consultation sur la huitième reconstitution
des ressources du FIDA — Quatrième session
Rome, 21-22 octobre 2008

Pour: **Examen**

Note aux membres de la Consultation

Le présent document est soumis à la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA pour examen.

Afin que le temps imparti aux sessions de la Consultation soit utilisé au mieux, les membres qui auraient des questions techniques au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Edward Heinemann

Chargé de programme

téléphone: +39 06 5459 2398

courriel: e.heinemann@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Résumé	iii
I. Introduction	1
II. Le changement climatique et ses effets	1
III. La réponse de la communauté internationale au changement climatique	5
IV. L'expérience du FIDA et les enseignements tirés à ce jour	7
V. L'évolution de l'approche du FIDA à l'égard du changement climatique	12
VI. La voie de l'avenir: mesures clés	17

Sigles et acronymes

CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CdP	Conférence des Parties (CCNUCC)
CO ₂	Dioxyde de carbone
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
MDP	Mécanisme pour un développement propre
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PANA	Programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques
PMA	Pays les moins avancés
PSA	Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification
RSE	Rémunération des services environnementaux

Résumé

Le changement climatique et ses effets

1. Les rapports 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indiquaient clairement que le réchauffement du système climatique est très net et qu'il va en s'accéléralant. La température moyenne de la planète s'est élevée de 0,74°C au cours du siècle dernier et pourrait augmenter de 3°C au XXI^e siècle. Ce sont les pays en développement, et avant tout les pays les moins avancés, qui sont le plus exposés aux effets du changement climatique: les pays de l'Afrique subsaharienne sont les plus fortement touchés par la sécheresse et, par conséquent, pâtissent le plus également de son impact négatif sur la production agricole, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est sont excessivement sujettes aux inondations, tandis que les océans Pacifique et Indien sont les zones où les ouragans surviennent le plus fréquemment. Dans les pays de ces régions, les ruraux pauvres – les plus étrangers, en fait, aux causes du changement climatique – sont particulièrement sensibles à ses effets, les femmes étant souvent les plus vulnérables. Le changement climatique représente une menace supplémentaire pour les moyens de subsistance déjà fragiles des ruraux pauvres. Près de 50 millions de personnes supplémentaires vont se trouver plus menacées par la faim d'ici à 2020; le chiffre sera beaucoup plus élevé si l'on fait entrer en ligne de compte les effets – induits par le même phénomène – de l'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires. Il est désormais manifeste que le renforcement de la capacité des ruraux pauvres à s'adapter aux effets du changement climatique est une condition préalable de la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD).

La réponse de la communauté internationale au changement climatique

2. Le cadre d'une réponse de la communauté internationale au changement climatique est tracé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui traite à la fois le problème de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ("atténuation") et celui de l'adaptation aux impacts attendus du changement climatique ("adaptation"). L'atténuation est abordée essentiellement dans le cadre du Protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005. Ce texte engageait les pays développés signataires à procéder, pour 2012, à une réduction de 5% des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990. Il établissait trois mécanismes en vue de réduire les émissions, dont l'un, le mécanisme pour un développement propre (MDP), permet aux pays développés d'investir dans des projets se traduisant par une réduction des émissions dans les pays en développement, plutôt que de faire diminuer leurs propres volumes d'émissions. La CCNUCC offre également un cadre pour l'adaptation, avec notamment les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA) des pays les moins avancés, et elle prévoit aussi diverses sources de financement pour aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques, en en confiant l'administration, dans tous les cas, au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Un financement supplémentaire des mesures d'adaptation et d'atténuation est également assuré par des institutions financières multilatérales, des donateurs bilatéraux, de même que par le biais de ce qu'il est convenu d'appeler le marché volontaire du carbone. Les Parties à la CCNUCC se réuniront à Copenhague, où il s'agira pour elles d'adopter un nouveau traité mondial prenant le relais du Protocole de Kyoto après 2012.

L'expérience du FIDA et les enseignements tirés

3. Au cours des 30 années écoulées, le FIDA s'est attaché à aider les ruraux pauvres vivant dans des conditions agroécologiques marginales ou défavorables à gérer les ressources naturelles de façon plus durable, à accroître leur productivité agricole et à réduire leur vulnérabilité aux chocs climatiques. Cet effort a été mené, en grande partie, dans un contexte en évolution: accroissement des densités démographiques, détérioration des ressources naturelles et accentuation du caractère incertain et

imprévisible des conditions climatiques. Promouvoir l'adaptation des petits exploitants au changement fait donc partie des tâches essentielles du FIDA. Ces dernières années, la focalisation sur les questions de changement climatique est devenue plus explicite et a donné lieu, de plus en plus souvent, à une action en partenariat avec d'autres institutions. Les projets tendent en règle générale à appuyer quatre types d'activités d'adaptation: l'amélioration des techniques et technologies agricoles; la gestion communautaire des ressources naturelles; la réaction aux impacts des catastrophes et la préparation aux risques; et la diversification des moyens de subsistance afin de réduire les risques. L'expérience du FIDA en matière d'atténuation est limitée, mais les activités axées sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et des biocarburants, le reboisement et l'amélioration des pratiques d'utilisation et de gestion des terres concourent indirectement à l'atténuation recherchée. Le FIDA est en outre associé à diverses activités de recherche explorant les possibilités pour les petits exploitants de contribuer à l'atténuation du changement climatique et d'être rétribués pour les services environnementaux qu'ils rendent.

L'évolution de l'approche du FIDA à l'égard du changement climatique

4. L'approche du FIDA en matière de changement climatique trouve ses racines dans son Cadre stratégique 2007-2010 et est centrée sur les questions de changement climatique uniquement dans la mesure où elles affectent les ruraux pauvres dans les pays en développement et sur le renforcement de leur résilience à long terme face au changement climatique.
5. Alors qu'un nombre croissant de projets appuyés par le FIDA portent sur des questions d'adaptation au changement climatique, il importe de veiller à ce que toutes les activités du Fonds au niveau des pays soient systématiquement fondées sur une bonne perception des effets potentiels du changement climatique et à ce qu'elles en tiennent compte dans la mesure nécessaire. Le modèle opérationnel du FIDA prévoit toute une gamme de nouveaux instruments et processus qu'on emploie de plus en plus pour faire en sorte que, dans les stratégies pour les pays et dans la conception et l'exécution des projets, l'attention voulue soit accordée aux questions de changement climatique. Jusqu'à présent, le FIDA s'est inspiré de la CCNUCC pour formuler ses politiques, en s'attachant plus particulièrement à appeler l'attention sur ce dont ont besoin les communautés rurales pauvres pour s'adapter au changement climatique et à leur offrir des possibilités pour contribuer à l'atténuation de ses effets. Les partenariats avec d'autres institutions de l'ONU et organismes internationaux de développement, des entreprises privées, des ONG et des organisations de la société civile sont tous indispensables pour permettre au FIDA d'obtenir plus d'informations au sujet du changement climatique et des ruraux pauvres, de partager ses connaissances, de renforcer ses opérations, de mobiliser des financements supplémentaires à l'appui des populations rurales pauvres et d'influer sur le programme d'action à l'échelle mondiale. Parmi les partenaires principaux du FIDA, on peut citer le FEM; le programme de travail de Nairobi de la CCNUCC sur les incidences des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements; le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD); les autres institutions sises à Rome (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO – et Programme alimentaire mondial); et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), avec les centres de recherche bénéficiant de son appui.
6. Pour que le FIDA s'engage encore plus fermement dans le domaine du changement climatique, il y a trois priorités à respecter. En premier lieu, et de la façon la plus immédiate, il doit s'appuyer sur les résultats obtenus jusqu'ici et intégrer pleinement l'adaptation au changement climatique dans ses opérations. En deuxième lieu, il élaborera une stratégie à l'égard du changement climatique, qui sera présentée au Conseil d'administration en décembre 2009 au plus tard, et qui sera destinée à guider la pleine intégration des questions de changement climatique dans ses opérations et à faire passer son engagement à un degré supérieur. Les domaines d'intérêt privilégiés

seront probablement les suivants: approches à suivre pour promouvoir l'adaptation et permettre aux ruraux pauvres de participer aux efforts d'atténuation; intégration de mesures d'adaptation dans les opérations du FIDA; et renforcement des capacités et de la base de connaissances du FIDA relatives à l'adaptation et aux risques climatiques. À cela s'ajouteraient une analyse des risques et un cadre des résultats. En troisième lieu, le FIDA continuera de faire appel à ses ressources de base pour mener un programme d'action relatif au changement climatique, mais il recherchera également des financements supplémentaires qui lui permettent de s'engager plus fortement dans ce domaine. Des ressources additionnelles permettraient en effet de se focaliser davantage sur les questions de changement climatique dans le cycle des projets; d'aider les pays membres du FIDA à élaborer, financer et exécuter des projets d'adaptation et d'atténuation à l'intention des populations rurales pauvres, ainsi qu'à avoir accès à des ressources supplémentaires; de mieux produire, gérer et partager des connaissances sur le changement climatique et son incidence sur la vie des populations rurales pauvres; et de renforcer encore les compétences et les capacités au sein du FIDA.

Le FIDA et le changement climatique

I. Introduction

1. À la première Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, en février 2008, les participants ont demandé que le Fonds établisse un document décrivant son rôle dans l'action entreprise pour faire face au changement climatique¹. Le présent document fait suite à cette demande. Il donne un aperçu de certains des principaux aspects du changement climatique ainsi que de ses effets sur les pays en développement et les populations rurales pauvres (section II), et il présente sous forme résumée la réponse de la communauté internationale au changement climatique (section III). Il indique ensuite comment les projets appuyés par le FIDA ont aidé les ruraux pauvres à s'adapter aux conditions de variabilité climatique (section IV) et, en conclusion, expose dans ses grandes lignes l'approche, en évolution, que le FIDA suit actuellement pour faire face au changement climatique et celle qu'il se propose de suivre (section V)².

II. Le changement climatique et ses effets

2. Les rapports 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat montraient que le réchauffement du système climatique est très net et qu'il va en s'accéléralant. La température moyenne de la planète s'est élevée de 0,74°C au cours du siècle dernier – tendance au réchauffement la plus forte et la plus rapide de l'histoire de la Terre – et a déjà touché l'ensemble des continents et des océans. Il ressort des projections effectuées que la tendance se poursuivra et que la Terre pourrait se réchauffer de 3°C au XXI^e siècle. Mais on assistera également à une élévation des niveaux et des températures des mers, à une modification du régime des pluies et à une multiplication des événements météorologiques extrêmes.

Les causes du changement climatique

3. Il est désormais certain que le changement climatique est dû en majeure partie aux activités humaines provoquant l'émission de gaz à effet de serre. Ces gaz, dont le dioxyde de carbone (CO₂) est le plus important³, emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère terrestre, provoquant l'élévation des températures à l'échelle de la planète, et bouleversant les régimes climatiques naturels. Au cours des 30 dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 1,6% par an. L'emploi de combustibles fossiles pour la fourniture et la consommation d'énergie et le transport routier est à l'origine de plus de 60% de l'ensemble des émissions, provenant pour la plupart des pays industrialisés et d'un nombre limité de grands pays à revenu intermédiaire. L'agriculture et la déforestation y ont également une part importante – en particulier dans les pays en développement – et comptent à elles deux pour plus du quart des émissions totales⁴. Dans ce dernier cas, plus de la moitié est causée par la déforestation; les autres sources d'émission importantes sont l'élevage et la riziculture, qui

¹ Le changement climatique désigne, selon la définition qu'en donne la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les "changements de climat, qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables".

² Il n'est pas question dans le présent document des mesures prises par le FIDA pour atténuer l'impact de ses propres activités sur l'environnement. Ces mesures sont résumées dans la note d'information "Action entreprise par le FIDA pour réduire son bilan carbone" (voir document EB 2007/92/INF.7), qui a été présentée au Conseil d'administration à sa session de décembre 2007.

³ Le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O) figurent parmi les autres principaux gaz à effet de serre.

⁴ Les forêts faisant office de puits de CO₂, la déforestation entraîne une hausse des niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

provoquent des émissions de méthane, et le recours excessif aux engrais, qui produit de l'oxyde nitreux.

Les effets du changement climatique

4. Les premiers effets directs du changement climatique sont une hausse de température et une augmentation légère, mais variable et plus erratique, des régimes des pluies. La conjonction de ces deux facteurs se traduit par un accroissement des sécheresses et des inondations, une multiplication des pics saisonniers des débits fluviaux et une plus grande violence des tempêtes tropicales. En Asie du Sud, par exemple, la fonte des glaciers de l'Hindu Kush-Himalaya se répercutera sur l'approvisionnement en eau de larges fractions de la population indienne. Les régions côtières se trouvent sous la menace d'une élévation des niveaux des mers: des risques d'immersion pèsent sur la viabilité de certaines îles et de plusieurs grands deltas comme le Nil et le Mékong, et des parties du Bangladesh. Le changement climatique entraînera également une perte de biodiversité: de 15 à 37% des plantes et espèces animales terrestres pourraient disparaître d'ici à 2050. L'acidification des océans, conséquence directe de la hausse des niveaux de CO₂, aura des effets majeurs sur les écosystèmes marins et, peut-être, sur les stocks de poissons. Dans le même temps, un grand nombre de zones humides sont menacées par les modifications des débits d'eau sur les réseaux fluviaux ou par les ondes de tempête côtières, tandis que, pour les forêts, les risques d'incendie se sont accrus du fait de la chaleur et de la sécheresse de l'atmosphère. Les conséquences pour l'humanité seront profondes: la typologie de certaines maladies risque de se modifier, et il sera ainsi plus difficile de lutter contre elles; les infrastructures seront menacées, avec des coûts en constante augmentation; en dernier lieu, le changement climatique aura un impact négatif direct très marqué sur l'économie mondiale et les économies nationales.

Les conséquences du changement climatique pour les pays en développement

5. Parmi les pays les plus exposés aux menaces découlant du changement climatique – sécheresse, inondations, tempêtes, élévations du niveau de la mer et changements dans la production agricole – figurent pratiquement tous les pays en développement et l'immense majorité des pays les moins avancés (voir tableau 1). Les pays de l'Afrique subsaharienne sont les plus fortement touchés par la sécheresse et, par conséquent, pâtissent le plus également de son impact négatif sur la production agricole, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est sont excessivement sujettes aux inondations, tandis que les océans Pacifique et Indien sont les zones où les ouragans surviennent le plus fréquemment.

Tableau 1

Pays les plus exposés aux menaces liées au changement climatique

<i>Sécheresse</i>	<i>Inondation</i>	<i>Tempête</i>	<i>1 m.a.d.n.m.*</i>	<i>5 m.a.d.n.m.</i>	<i>Agriculture</i>
Malawi	Bangladesh	Philippines	Tous États insulaires de faible altitude		Soudan
Éthiopie	Chine	Bangladesh	Viet Nam	Pays-Bas	Sénégal
Zimbabwe	Inde	Madagascar	Égypte	Japon	Zimbabwe
Inde	Cambodge	Viet Nam	Tunisie	Bangladesh	Mali
Mozambique	Mozambique	Moldova	Indonésie	Philippines	Zambie
Niger	République démocratique populaire lao	Mongolie	Mauritanie	Égypte	Maroc
Mauritanie	Pakistan	Haïti	Chine	Brésil	Niger
Érythrée	Sri Lanka	Samoa	Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)	Inde
Soudan	Thaïlande	Tonga	Myanmar	Sénégal	Malawi
Tchad	Viet Nam	Chine	Bangladesh	Fidji	Algérie
Kenya	Bénin	Honduras	Sénégal	Viet Nam	Éthiopie
Iran (République islamique d')	Rwanda	Fidji	Libye	Danemark	Pakistan

*m.a.d.n.m. = mètres au-dessus du niveau de la mer

Source: Association internationale de développement, "IDA and Climate Change: Making Climate Action Work for Development", IDA, Washington D.C., 2007.

6. Les impacts du changement climatique sur les pays en développement sont d'ores et déjà manifestes. Le nombre d'inondations répertoriées s'est accru de plus de 200% entre 1980-1984 et 2000-2004; des augmentations des tempêtes de vent, des sécheresses et des températures extrêmes ont également été enregistrées. Au cours de la décennie 1990, 200 millions de personnes dans les pays en développement – contre un million dans les pays développés – ont été touchées chaque année par des catastrophes d'origine climatique.
7. La vulnérabilité particulière des pays en développement tient non seulement aux conditions climatiques qu'ils doivent affronter mais à l'insuffisance même de leur développement économique. Dans la plupart d'entre eux, la composante rurale est prédominante, et la dépendance à l'égard de l'agriculture et des ressources naturelles est plus forte. La faiblesse des revenus et la pauvreté signifient que leurs populations ont une capacité moindre à s'adapter aux effets du changement climatique; la modicité de leurs moyens limite également l'aptitude des pouvoirs publics à mettre en place les politiques et les investissements nécessaires à l'adaptation. Le rapport Stern⁵ tend à démontrer que, à l'échelle mondiale, le changement climatique risque de réduire les revenus par habitant, dans une proportion allant de 5 à 20%, les pertes étant les plus sensibles dans les pays en développement. La pauvreté aggrave ainsi la vulnérabilité au changement climatique, qui, lui, peut aggraver la pauvreté et saper le développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés. Mais à l'inverse, et c'est là un point essentiel, le développement durable peut réduire la vulnérabilité au changement climatique. Pour parvenir au développement durable, il faut intégrer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation

⁵ Stern, N., Rapport Stern: "L'Économie du changement climatique", Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

de ses effets à la formulation des politiques. Cette nécessité est de plus en plus largement reconnue par les pays en développement eux-mêmes, nombreux à avoir déjà contribué à l'action climatique mondiale dans le contexte de leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou de leurs stratégies de développement durable.

Le changement climatique et les ruraux pauvres

8. Dans les pays en développement, ce sont les populations rurales pauvres, les plus étrangères, en fait, aux causes du changement climatique, qui se trouvent le plus exposées à ses effets. Le changement climatique représente une menace supplémentaire pour leurs moyens de subsistance déjà précaires et leurs stratégies d'adaptation, et il accentue leur vulnérabilité préexistante. Il est largement admis que la production agricole va sans doute décliner dans la majeure partie du monde en développement du fait de la baisse des disponibilités en eau, de la hausse des températures, de la longueur incertaine ou abrégée de la période de végétation, de la réduction des superficies arables, des nouveaux modes de propagation des ravageurs et des maladies, et de la connaissance limitée qu'ont les paysans des moyens de répondre à l'évolution des régimes météorologiques. C'est pour l'Afrique que les perspectives sont les plus sombres en raison à la fois de la baisse des rendements et de la diminution des surfaces arables. Selon l'analyse de Lobell et al⁶, l'Afrique australe et l'Asie du Sud sont plus particulièrement des "points chauds de la faim".
9. D'ici à 2020, près de 50 millions de personnes supplémentaires risquent de se trouver plus menacées par la faim sous l'influence directe du changement climatique. Les prix élevés des produits alimentaires vont probablement pousser ce chiffre beaucoup plus haut. Dans de telles conditions, il est probable que la rareté des ressources en terre et en eau provoquera des conflits encore plus fréquents, entre les communautés rurales ou en leur sein, ainsi qu'entre les pays. De nombreuses populations rurales pauvres partiront en quête de ressources ou de meilleures possibilités d'existence, vers de nouvelles terres, des zones urbaines ou même des pays développés; or, il se peut que cet exode attise lui-même de nouveaux conflits entre des groupes différents désireux d'avoir accès à la même ressource. Dans des situations post-conflit ou d'autres situations précaires, l'impact du changement climatique vient faire peser une menace supplémentaire sur la paix et la stabilité.
10. Les femmes, majoritaires parmi les pauvres du monde, sont les plus vulnérables au changement climatique. Les femmes pauvres risquent davantage d'être des victimes directes de catastrophes dues au changement climatique. Celui-ci affecte également les moyens de subsistance journalière des femmes rurales. Comme ce sont elles qui, dans de nombreux pays en développement, accomplissent la plus grosse part des tâches agricoles, il y a lieu de penser que c'est à elles aussi qu'échoit tout accroissement de la charge de travail; par ailleurs, une diminution de la production agricole leur impose de travailler d'autant plus pour garantir la sécurité alimentaire de la famille. En outre, la pluviométrie erratique, la sécheresse et la déforestation obligent également les femmes et les filles à consacrer plus de temps à la collecte de l'eau et du bois de feu. Dans de telles conditions, elles disposent de moins de temps pour se procurer un revenu, recevoir une éducation ou participer aux institutions locales. Le changement climatique risque ainsi d'amplifier les inégalités existantes et renforce la disparité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre leurs capacités de faire face à l'adversité.
11. Dans les faits, le changement climatique rend encore plus difficile et plus coûteuse la poursuite de l'OMD1. Il apparaît maintenant avec certitude que le

⁶ David Lobell, Marshall Burke, Claudia Tebaldi, Michael Mastrandrea, Walter Falcon, Rosamond Naylor, "Prioritizing climate change adaptation needs for food security by 2030", in *Science*, vol. 319, 1^{er} février 2008.

renforcement de la capacité des populations rurales pauvres à s'adapter aux effets du changement climatique est une condition préalable de la réalisation de l'OMD1.

III. La réponse de la communauté internationale au changement climatique

12. Le cadre global d'une réponse de la communauté internationale au changement climatique est tracé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), entrée en vigueur en 1994. Les Parties signataires ont lancé des stratégies nationales non contraignantes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ("atténuation"), aussi bien que de s'adapter aux impacts attendus du changement climatique ("adaptation"). Les pays Parties à la CCNUCC se réunissent lors de "Conférences des Parties" (CdP), dont la dernière en date, la CdP 13, s'est tenue à Bali en décembre 2007.

L'atténuation et le Protocole de Kyoto

13. Dans le cadre de la CCNUCC, le Protocole de Kyoto constitue le principal instrument d'atténuation. Par ce texte, entré en vigueur en 2005, les pays développés signataires se sont engagés à parvenir pour 2012 à une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre de 5% par rapport aux niveaux de 1990. Le Protocole de Kyoto a établi trois mécanismes pour réduire les émissions; celui qui intéresse le plus directement les travaux du FIDA est le mécanisme pour un développement propre (MDP), qui permet aux pays développés d'investir dans des projets qui font diminuer les émissions dans les pays en développement au lieu de devoir eux-mêmes procéder à des réductions plus coûteuses sur leur propre territoire.
14. Il existe, à ce jour, plus de 1 100 projets MDP répertoriés dans le monde en développement. Or, de nombreux pays en développement éprouvant de grandes difficultés à identifier et exécuter les projets MDP (68 d'entre eux n'ayant aucune expérience de ce mécanisme), plusieurs initiatives ont été lancées afin d'accroître leur niveau de participation. Parmi ces initiatives, la plus importante est constituée par le Cadre de Nairobi, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la CCNUCC sont à l'origine; on peut citer également le programme Africa-Assist de la Banque mondiale, lancé en 2006.
15. Ces projets couvrent toute une gamme de secteurs où des réductions des émissions sont possibles. Plus de la moitié d'entre eux portent sur l'industrie énergétique et un peu moins d'un tiers sur le boisement/reboisement et l'agriculture, avec principalement le piégeage du méthane dans le cadre de systèmes améliorés de gestion des effluents d'élevage et la production de bioénergie à partir des déchets de la biomasse. Ces projets n'ont guère présenté d'intérêt pour les populations rurales pauvres; de fait, les possibilités pour elles de tirer parti du MDP sont actuellement limitées, car le type de projets qui pourrait leur être profitable présente généralement des coûts de transaction élevés par rapport aux avantages en termes d'atténuation, les réductions de CO₂ étant en outre très difficiles à faire homologuer.

La CCNUCC, cadre pour l'adaptation

16. Reconnaissant la forte vulnérabilité des pays les moins avancés (PMA) au changement climatique, la CdP 7 a établi en 2001 un programme de travail à leur intention. Celui-ci fixait des lignes directrices afin d'aider les PMA à préparer des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA), avec le concours, s'il y a lieu, d'un groupe d'experts des PMA. Les PANA sont destinés à répondre aux préoccupations et besoins urgents et immédiats des PMA en matière d'adaptation et à hiérarchiser une liste

succincte d'activités, contenant également de brefs profils de projets. Un nombre croissant de PMA – 38 actuellement – ont préparé des PANA et s'engagent à présent sur la voie de la mise en œuvre d'activités prioritaires. Par ailleurs, la CCNUCC a lancé en 2005 le Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique en ayant pour objectif d'aider tous les pays à mieux comprendre et évaluer les impacts du changement climatique et à renforcer leur capacité de prendre des décisions éclairées sur des dispositions et mesures pratiques en matière d'adaptation.

17. Il existe actuellement quatre sources de financement international pour aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique, toutes administrées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM): le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA), qui sert à appuyer la préparation et l'exécution des PANA; le Fonds spécial pour les changements climatiques; la Caisse du FEM priorité stratégique "adaptation" – "Expérimentation d'une approche opérationnelle de l'adaptation au changement climatique"; et le nouveau Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto, lequel appuiera des projets d'adaptation dans des pays en développement qui sont Parties au Protocole. Grâce au Fonds PMA, au Fonds spécial pour les changements climatiques et à la priorité stratégique "adaptation", le FEM avait pu fournir quelque 290 millions d'USD pour des activités d'adaptation en 2007. Le Fonds pour l'adaptation du Protocole de Kyoto sera alimenté par un prélèvement de 2% des montants générés par les projets MDP, ce qui devrait permettre d'atteindre 100 millions d'USD à 500 millions d'USD d'ici à 2012, et de devenir ainsi la principale source de financement des activités d'adaptation dans les pays en développement.

Autres financements pour l'adaptation et l'atténuation

18. Toutes les grandes institutions financières multilatérales se sont dotées de programmes relatifs au changement climatique, qui sont financés en grande partie par des fonds supplémentaires ou des fonds fiduciaires des donateurs bilatéraux. La Banque mondiale, par exemple, administre une série de fonds et de mécanismes d'atténuation d'une valeur de plus de 2 milliards d'USD; les Banques africaine et asiatique de développement gèrent aussi des initiatives spécifiques à l'appui de l'atténuation. Toutes cherchent à intégrer les questions d'atténuation dans leurs politiques de prêt. Les organismes de financement bilatéral ont également pourvu à des activités d'adaptation, en ayant ainsi fourni en 2007 un total de l'ordre de 110 millions d'USD pour plus de 50 projets intéressant 29 pays. Un financement des activités d'atténuation peut aussi être obtenu par le biais de ce qu'il est convenu d'appeler le marché volontaire du carbone, né en dehors du cadre de la CCNUCC. Fonctionnant indépendamment des politiques et objectifs gouvernementaux, ce marché offre aux entreprises, aux ONG et aux personnes physiques la possibilité de participer à des opérations de compensation par l'achat de crédits carbone, pour des raisons allant de la réalisation des objectifs de réduction des émissions qu'ils se sont eux-mêmes imposés, à l'appui à la prise en charge du changement climatique ou à la contribution à une réduction de l'impact de leur propre bilan carbone.

Vers l'après-Kyoto

19. En décembre 2007, les Parties à la CCNUCC ont adopté la feuille de route de Bali esquissant les principales étapes à franchir pour se ménager un avenir climatique sûr. L'un des principaux éléments qui en sont issus est le Plan d'action de Bali, qui vise à conforter la mise en œuvre de la Convention et à fixer un cadre pour la négociation de la suite du processus pour l'après-Kyoto, au-delà de 2012. Le plan d'action prévoit une série de mesures à prendre par les pays développés et les pays en développement dans quatre domaines: atténuation, adaptation, développement et transfert de technologies, et mise à disposition de ressources financières et investissements. En 2009, les Parties à

la CCNUCC se réuniront à Copenhague, où il s'agira d'adopter un nouveau traité mondial pour la période postérieure à 2012. Toutefois, un grand nombre de questions restent à régler avant qu'un accord puisse être trouvé.

Le rôle du système des Nations Unies

20. En sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a placé le changement climatique en tête du programme d'action interinstitutions. Guidé en cela par le CCS, le système des Nations Unies a entrepris un effort ambitieux en vue d'élaborer et de présenter une contribution coordonnée au processus de la CCNUCC à compter de la CdP 13, à Bali. Le Comité de haut niveau du CCS sur les programmes, sous la conduite du Président du FIDA, Lennart Båge, a déterminé des secteurs prioritaires et des domaines spécifiques pour l'appui à apporter par le système des Nations Unies, en l'espèce, l'adaptation, les transferts de technologie, le renforcement des capacités, la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et le financement de l'atténuation. La priorité immédiate est de faire en sorte que le système des Nations Unies prête un appui opérationnel coordonné et contribue à la recherche d'un dénouement fructueux des Conférences des Parties à la CCNUCC qui vont se tenir à Poznan (Pologne), en décembre 2008, et à Copenhague (Danemark), en décembre 2009⁷.

IV. L'expérience du FIDA et les enseignements tirés à ce jour

21. Au cours des 30 années écoulées, le FIDA a constamment œuvré à l'appui des populations rurales pauvres vivant et travaillant dans des conditions agroécologiques marginales ou défavorables: zones arides ou semi-arides sujettes à la sécheresse; zones où la fertilité des sols est faible et en régression; zones où les terres sont dégradées par une surexploitation; zones côtières exposées aux inondations; et bassins versants où la culture sur des pentes fortes expose les flancs de colline à l'érosion. Au total, 70% des projets appuyés par le FIDA ont pour cadre de tels environnements. Les mobiles essentiels de l'appui ainsi apporté ont été d'aider les habitants de ces zones à gérer leurs ressources naturelles (l'eau au même titre que la terre, la terre détenue en régime tant de propriété collective que de propriété individuelle) de manière plus durable, à accroître leur productivité agricole et à réduire leur vulnérabilité aux chocs climatiques. Cet effort est mené en grande partie dans un contexte en évolution: accroissement des densités démographiques, détérioration des ressources naturelles et accentuation du caractère incertain et imprévisible des conditions climatiques.

Focalisation sur l'adaptation

22. Promouvoir l'adaptation des populations rurales pauvres à des conditions climatiques erratiques fait ainsi partie des activités de base du FIDA, qui agit en ce sens dans une proportion notable des projets ayant bénéficié de son appui au cours des 30 années écoulées. Ces dernières années, la focalisation sur ces questions est devenue plus explicite et a donné lieu, de plus en plus souvent, à une action en partenariat avec d'autres organismes, comme le FEM. Un examen interne des projets appuyés par le FIDA a permis de définir quatre types

⁷ Le Secrétaire général a également lancé une initiative "ONU verte", consistant à rendre les locaux et les opérations des Nations Unies plus respectueux de l'équilibre climatique et à faire en sorte que l'Organisation prêche ainsi par l'exemple. Le CCS a donné suite à cette initiative par des engagements en vertu desquels, pour fin 2009, les organismes participants: évalueront leurs émissions de gaz à effet de serre selon des normes internationales admises; mèneront des efforts pour réduire ces émissions dans la mesure du possible; analyseront les incidences financières à prévoir et étudieront les modalités budgétaires – avec consultation, au besoin, des organes directeurs – à suivre pour acheter des crédits de compensation carbone et parvenir ainsi ultérieurement à la neutralité climatique. Le FIDA mène résolument une action en ce sens (voir document EB 2007/92/INF.7).

d'activités liées à l'adaptation: a) l'amélioration des techniques et technologies agricoles; b) la gestion communautaire des ressources naturelles; c) la réaction aux impacts des catastrophes et la préparation aux risques; et d) la diversification des moyens de subsistance afin de réduire les risques.

23. **Amélioration des technologies et techniques agricoles.** Les projets de cet ordre sont généralement axés sur l'accroissement de la productivité des cultures, la réduction du risque de carence de la production et la promotion de la diversification des cultures.
24. Les projets menés en zone aride ont aidé les petits exploitants à mieux gérer des ressources en eau limitées, à améliorer la fertilité et la structure des sols, à inverser la dégradation de l'environnement et à faire face à la hausse des niveaux de salinité des sols. Le programme spécial du FIDA pour l'Afrique subsaharienne (PSA), appliqué de 1985 à 1995, a constitué une solide plateforme pour répondre aux problèmes climatiques dans cette région. Visant expressément à atténuer l'impact de la sécheresse, à accroître la sécurité alimentaire et à inverser le processus de désertification, ses interventions ont couvert l'irrigation à petite échelle, la conservation des sols, la recherche sur les cultures vivrières traditionnelles, les dispositifs de commercialisation, et les activités non agricoles génératrices de revenus. Les enseignements apportés par le PSA ont été appliqués à des initiatives plus récentes conduites en divers endroits de la région. Ainsi, le programme de développement rural durable au Burkina Faso a soutenu l'adoption de nouvelles technologies agricoles afin de favoriser la conservation des sols et de l'eau; le projet de développement de l'agriculture et de l'élevage dans la région de Gash Barka, en Érythrée, pays exposé à la sécheresse, a concouru à l'amélioration de la production animale et végétale, des pratiques agricoles de conservation et de l'irrigation à petite échelle; au Sénégal, où la désertification s'étend, le FIDA s'est attaché à promouvoir le recours au goutte-à-goutte dans la région de Matam.
25. En revanche, dans les zones humides, ce sont les conséquences des cyclones, des inondations et de l'élévation des niveaux de la mer qui ont retenu l'attention dans le cadre des projets. Ainsi, au Bangladesh, le projet d'amélioration de l'agriculture paysanne a été axé sur le transfert de technologies, par exemple pour des petits travaux d'aménagement des berges et de drainage propres à renforcer la capacité des petits exploitants à faire face à l'accroissement des inondations, des crues précoces et tardives ou des décrues précoces.
26. Il existe de longue date un partenariat bien établi entre le FIDA et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Les dons accordés par le Fonds aux centres de recherche membres de ce groupe ont été axés en règle générale sur la mise au point et l'expérimentation de variétés végétales adaptées aux conditions locales et résistant au stress, qui correspondent bien à la base de ressources, aux capacités et aux priorités de production des petits exploitants. On en trouve des exemples dans l'appui apporté par le FIDA au Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) pour que soient créées et mises à la disposition des paysans pauvres de l'Afrique subsaharienne des variétés de maïs résistant à la sécheresse, ainsi qu'à l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) pour promouvoir l'adaptation et le partage entre l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est de technologies rizicoles utilisables par des paysans vivant dans des agroécosystèmes inondables propices à la riziculture.
27. **Gestion des ressources naturelles.** Les ressources de propriété collective comme les terres de parcours, les forêts et les ressources halieutiques tiennent une place capitale dans les moyens de subsistance des populations rurales pauvres. Pourtant, dans une grande partie du monde en développement, la dégradation de l'environnement, aggravée par les effets du changement

- climatique, vient menacer l'accès des ruraux pauvres à ces ressources. Près d'un tiers des prêts du FIDA vont à la gestion des ressources naturelles, en grande partie selon des approches communautaires de la gestion des ressources collectives.
28. Les terres de parcours sont une ressource essentielle dans un grand nombre de régions: le projet de développement de l'élevage et des parcours dans l'Oriental, au Maroc, a permis de remettre en état plus de 460 000 hectares de pâturages, tout en aidant les paysans à utiliser et conserver de manière durable cette ressource essentielle. Lors d'une seconde phase, des propositions ont été élaborées afin de promouvoir des activités d'adaptation au changement climatique, en les confortant encore grâce à un financement supplémentaire sous forme de don du FEM. Le projet d'adaptation du secteur de l'élevage en Mongolie, à financer au moyen du Fonds spécial du FEM pour les changements climatiques, tend à rendre plus résistant le système d'élevage mongol à l'évolution des conditions climatiques en renforçant la gestion des ressources naturelles, en protégeant des aléas climatiques l'alimentation en eau des pâturages et en donnant aux groupes d'éleveurs de meilleurs moyens de faire face au changement climatique. Le FIDA s'est attaché également, au cours des dernières années, à prévenir les conflits entre différents utilisateurs de la même ressource (par exemple, agriculteurs travaillant sur des terres arables et éleveurs) et en promouvant des solutions négociées pour la gestion des ressources, approche suivie dans le cadre du programme de développement rural dans le Kordofan-Sud, au Soudan, pour l'établissement d'itinéraires de migration du bétail.
29. La déforestation contribue directement au changement climatique et à la dégradation de l'environnement et, souvent, prive un peu plus de ressources les ménages ruraux pauvres. Le projet de mise en valeur des ressources forestières et fourragères sous bail dans le Moyen Pays, au Népal, a cherché à répondre à la question de l'accès ouvert aux ressources forestières et de la dégradation qui y est associée en accordant à 1 800 groupes de ménages très pauvres des baux de 40 ans sur de petites parcelles de forêts dégradées. Une évaluation a conclu que cette approche avait permis non seulement de réduire la pauvreté parmi les membres du groupe cible, mais aussi d'obtenir des résultats très positifs sur les plans de la régénération de l'environnement et de la repousse de la forêt. Au Kenya, le projet pilote de gestion des ressources naturelles dans le secteur est du Mont Kenya vise à faire cesser la dégradation de l'environnement, les inondations et les sécheresses provoquées par la déforestation et les mauvaises pratiques agricoles, tout en assurant des moyens de subsistance durables aux populations rurales pauvres. Les activités sont centrées sur la promotion de la gestion et du développement communautaire des bassins versants à l'intérieur des zones protégées, la conservation et la gestion des écosystèmes, avec notamment la réhabilitation des forêts, et la réduction des conflits entre l'homme et la faune sauvage, thème prioritaire pour des paysans vivant dans une zone adjacente du parc national du mont Kenya.
30. Divers projets tendent à promouvoir une gestion durable des terres marginales. Ainsi, le projet de développement rural durable dans les zones semi-arides des États de Falcón et de Lara, au Venezuela, est exécuté dans 28 microbassins versants où il a pour but de remettre en état des zones dégradées ou en voie de dégradation et de favoriser une utilisation durable des ressources naturelles. Dans les zones inondables, une gestion côtière améliorée est indispensable à l'adaptation. Dans le cadre du programme post-tsunami de remise en état et de gestion des ressources dans les zones côtières, à Sri Lanka, une proposition de don a été soumise au FEM (au titre de la priorité stratégique "adaptation") afin qu'il soit possible de suivre une approche communautaire pour remettre en état trois écosystèmes côtiers sur le littoral oriental dévasté par le tsunami –

mangroves, lagunes côtières et dunes de sable –, en les rendant ainsi plus résistants à la variabilité climatique et en réduisant la vulnérabilité de la population.

31. **Préparation aux risques et réaction aux impacts des catastrophes.**

L'appui du FIDA est centré sur deux grands domaines. Il a servi, en premier lieu, à aider les populations rurales à mieux se préparer à des risques futurs, en soutenant la mise au point de systèmes d'alerte rapide et de plans de préparation aux inondations aussi bien qu'aux sécheresses. Au Bangladesh, par exemple, le projet d'amélioration de l'agriculture paysanne a aidé des ménages ruraux pauvres victimes du cyclone de 1991 à mieux protéger leurs maisons des inondations et a vu l'édification de dix abris collectifs contre les cyclones. Dans le cadre du programme de gestion des ressources dans l'ouest du Soudan et du projet de développement des communautés pastorales en Éthiopie ont été mis en place des systèmes d'alerte environnementale qui permettent aux populations rurales d'adapter leurs moyens de subsistance aux effets escomptés de la sécheresse; au Mali, le programme intégré de développement rural dans la région de Kidal comportera la mise en place d'un système de veille environnementale destiné à déceler les risques, par exemple, de sécheresse, d'invasion de criquets pèlerins et d'épizootie, et il permettra de prendre des mesures pour en atténuer les effets.

32. Le second domaine général bénéficiant de l'appui du FIDA comporte la gestion des risques d'ordre climatique et la protection des agriculteurs contre la vulnérabilité. En Chine, les agriculteurs sont régulièrement exposés à des risques de mauvaise récolte induits par des régimes météorologiques erratiques. Le FIDA a donc cofinancé une initiative devant permettre d'élaborer et de mettre en œuvre un système d'assurance indexé contre les intempéries⁸. Cette activité financée sur des fonds privés-publics garantira les revenus des ruraux pauvres contre les aléas climatiques, rompant le risque du cycle fréquent "effets de choc à court terme – impact à long terme". Une initiative analogue, spécifiquement motivée par la nécessité de répondre aux risques d'origine climatique, est prévue au titre du projet d'adaptation du secteur de l'élevage en Mongolie, financée par le Fonds spécial du FEM pour les changements climatiques.

33. **Diversification des moyens de subsistance pour réduire la vulnérabilité.**

La promotion de sources de revenus extra-agricoles a pour objet de réduire la vulnérabilité des ménages ruraux pauvres aux mauvaises récoltes et aux pertes de cheptel dues aux perturbations climatiques. L'une des méthodes envisageables est d'aider les communautés rurales à exploiter de façon durable leur base de ressources naturelles élargie. Des projets tels que ceux qui sont consacrés au développement durable à l'intention des communautés rurales et indigènes de la région semi-aride du nord-ouest, au Mexique, et à l'amélioration des moyens d'existence dans l'Himalaya, en Inde, sont allés le sens de la promotion de l'écotourisme. Prenant pour cible les populations autochtones, ils réduisent la dépendance à l'égard des activités fondées sur l'agriculture et favorisent une réorientation vers les activités extra-agricoles, tout en encourageant une gestion améliorée des ressources naturelles. PhytoTrade Africa, une association commerciale régionale que soutient le FIDA et où le secteur privé joue un rôle moteur, s'attache à mettre en place des filières mondiales (principalement sur les marchés des cosmétiques, des compléments alimentaires et des soins de santé) pour des produits naturels extraits d'essences et d'espèces végétales autochtones, tout en encourageant l'exploitation durable. Les matières premières d'où proviennent les produits naturels commercialisés par les membres de PhytoTrade Africa sont toutes

⁸ Le soutien financier du FIDA est assuré dans le cadre de son Initiative pour intégrer l'innovation, financée par le Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni.

collectées dans la nature par des producteurs ruraux pauvres, dont 90% sont des femmes.

34. Le FIDA aide également les populations rurales pauvres à élargir leurs sources de revenu suivant d'autres formules. Le projet de gestion communautaire des ressources dans le Sunamganj, qui a pour cadre un district inondable du Bangladesh, est destiné à diversifier les possibilités de subsistance des ménages de petits paysans sans terre et marginaux, en mettant plus particulièrement l'accent sur les femmes. Ce projet les aide à accroître leurs revenus extra-agricoles en donnant accès à des services d'épargne et de crédit au niveau des villages et en venant à l'appui d'activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Il favorise également la réalisation d'infrastructures demandant beaucoup de main-d'œuvre telles que des ouvrages de protection contre l'érosion et des installations de stockage dans les villages, de façon à offrir des possibilités d'emploi et à réduire les risques d'érosion et d'inondation.

Activités d'atténuation

35. L'expérience du FIDA en matière d'atténuation est limitée, mais certaines de ses activités axées sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et des biocarburants, le reboisement et l'amélioration des pratiques d'utilisation et de gestion des terres concourent indirectement à l'atténuation recherchée.
36. Deux projets appuyés par le FIDA en Chine tendent à valoriser l'énergie renouvelable comme instrument de réduction de la pauvreté et d'atténuation des effets du changement climatique. Le projet de lutte contre la pauvreté dans le Guangxi occidental permet de promouvoir l'installation au sein des ménages de biodigesteurs, qui transforment les déchets organiques humains et animaux en un mélange de méthane et de CO₂ pouvant être utilisé pour l'éclairage et la cuisine. En 2006, près de 30 000 ménages s'étaient équipés de cuves à biogaz, permettant ainsi de sauver 7 500 hectares de forêts chaque année. Dans ces foyers, les femmes ont gagné 60 jours par an en n'ayant plus à ramasser de bois ni à entretenir les feux sur lesquels elles faisaient la cuisine. Le programme de développement rural modulaire dans la Région autonome ouïgoure du Xinjiang aidera les populations rurales pauvres habitant des zones non desservies par les réseaux de distribution d'énergie à installer des systèmes solaires pour produire l'électricité dont elles ont besoin, ce qui contribuera également à réduire les émissions de carbone. D'autre part, le FIDA appuie des initiatives de recherche sur les biocarburants menées à l'échelle mondiale en faveur des pauvres en vue de mettre sur le marché des combustibles plus propres extraits de produits de base qui ne nuisent pas à la sécurité alimentaire tout en répondant aux besoins énergétiques locaux et nationaux.
37. Les petits exploitants peuvent contribuer pour une part importante à l'atténuation du changement climatique. Ce sont des fournisseurs potentiels de toute une gamme de services environnementaux qui peuvent aider à piéger le carbone et à en limiter les émissions. Tel est le cas de la plantation et de l'entretien en forêt, de la gestion des parcours et des terres rizicoles, de la protection des bassins versants limitant les risques de déforestation, d'érosion des sols et d'inondation. Toutefois, les petits exploitants sont rarement rétribués pour ces services. La rémunération des services environnementaux (RSE) et d'autres systèmes de rétribution peuvent constituer un moyen de chiffrer ces mesures d'incitation, en même temps qu'un puissant moyen d'atténuation bénéfique pour les pauvres. Les travaux de recherche que le FIDA appuie dans ce domaine sont notamment les suivants:
- Deux programmes de recherche-action – le programme de mise au point de mécanismes pour rémunérer les populations pauvres des hautes terres d'Asie en échange des services environnementaux

qu'elles fournissent, du Centre mondial d'agroforesterie, et le programme de rémunération des services environnementaux en Afrique au profit des pauvres – devant permettre d'élaborer des mécanismes de rétribution des populations rurales pauvres pour la prestation de services environnementaux en Asie et en Afrique et de les soumettre à des essais pilotes.

- Les crédits pour l'eau verte, mécanisme de rétribution en espèces ou sous d'autres formes des populations rurales en échange d'activités de gestion de l'eau, qui a fait l'objet d'un essai pilote dans le bassin du fleuve Tana, au Kenya, et dont le développement plus poussé est en cours avec la collaboration de la Direction du développement et de la coopération suisse et d'autres partenaires.
- Un soutien financier devant permettre à Forest Trends, organisation à but non lucratif ayant son siège à Washington D.C., et au groupe Katoomba, réseau international regroupant des personnes désireuses de promouvoir les activités RSE, de mettre en place un centre de connaissances sur les marchés RSE en Afrique, de renforcer la capacité des intervenants mettant en pratique la RSE pour des communautés rurales pauvres en Afrique, de partager les enseignements tirés et de prévoir une stratégie d'investissement dans des actions RSE favorables aux pauvres en Afrique.
- La collaboration proposée avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires afin de cerner des possibilités d'action permettant aux populations rurales pauvres de participer aux activités d'atténuation du changement climatique et de tirer profit des marchés auxquels ce phénomène a donné naissance. Les travaux porteront plus particulièrement sur les activités consacrées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie et comporteront l'analyse de méthodes envisageables pour intégrer l'atténuation des émissions de carbone dans les projets appuyés par le FIDA.

V. L'évolution de l'approche du FIDA à l'égard du changement climatique

38. Le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 définit les objectifs stratégiques de l'organisation et les thèmes de ses travaux. Il reconnaît également que, dans une grande partie du monde en développement, le changement climatique se traduit par l'apparition de conditions météorologiques dont le caractère erratique ne cesse de s'accroître et, en se conjuguant avec la dégradation de l'environnement provoquée par l'activité humaine, rend encore plus vulnérables les ménages ruraux les plus démunis. L'approche du FIDA en matière de changement climatique trouve ses racines dans son Cadre stratégique; elle est centrée sur les questions de changement climatique uniquement dans la mesure où elles affectent les populations rurales pauvres dans les pays en développement.
39. Cela étant posé, l'approche du FIDA à l'égard du changement climatique s'appuie sur plusieurs points forts:
- Une appréhension des questions de changement climatique qui reconnaît la large variété des risques climatiques auxquels sont confrontés des pays différents et des communautés rurales particulières.
 - Une approche qui permet aux populations rurales pauvres elles-mêmes de dire quels sont leurs problèmes et leurs priorités par rapport au

changement climatique, qui fait fond sur les savoirs locaux et qui reconnaît que, selon toute vraisemblance, les expériences et les besoins des hommes et des femmes sont différents.

- Une focalisation sur le renforcement de la résilience à long terme des populations rurales pauvres face au changement climatique et sur le développement de leur capacité de surmonter les chocs d'origine climatique plutôt que sur la fourniture d'un appui d'urgence suivant immédiatement de tels chocs.
- Une approche générale de l'appui aux moyens de subsistance des populations rurales pauvres qui intègre la production agricole, la gestion des ressources naturelles, la préparation aux risques et la réaction aux catastrophes, ainsi que la diversification des moyens de subsistance dans une optique de réduction des risques.
- Le recours à l'expérimentation sur le terrain et à la recherche adaptative pour mettre au point de nouvelles technologies, des approches novatrices et des pratiques adaptatives propres à développer la résilience, ainsi que pour trouver de nouvelles possibilités d'atténuation.
- Le recours aux ressources financières du FIDA pour mobiliser des financements additionnels au profit d'activités liées au changement climatique.
- La mise en place de partenariats à l'appui d'initiatives visant à répondre aux effets du changement climatique sur les populations rurales pauvres.

Opérations

40. Si de nombreux projets appuyés par le FIDA abordent des questions d'adaptation au changement climatique, l'enjeu immédiat pour le Fonds est de veiller à ce que toutes ses activités au niveau des pays soient systématiquement fondées sur une bonne perception des effets potentiels du changement climatique et à ce qu'elles en tiennent compte comme il convient. Le modèle opérationnel du FIDA prévoit toute une gamme de nouveaux instruments et processus qu'on emploie de plus en plus pour faire en sorte que, dans les stratégies pour les pays et dans la conception et l'exécution des projets, l'attention voulue soit constamment accordée aux questions de changement climatique.
41. De plus en plus souvent, les programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) axés sur les résultats mentionnent explicitement le changement climatique parmi les éléments qui ont une incidence sur le secteur agricole et la pauvreté rurale dans les pays considérés. Ainsi, 12 des 15 COSOP présentés aux sessions du Conseil d'administration de septembre et décembre 2007 et d'avril 2008, et la totalité des huit présentés aux deux dernières de ces sessions abordent les questions de changement climatique en fonction de la situation propre à chaque pays⁹.
42. Lorsqu'il est indiqué dans un COSOP que les questions de changement climatique constituent l'un des éléments déterminants d'importance majeure – et croissante – pour la pauvreté rurale, cela se répercutera sur la conception des projets. Étant donné, par ailleurs, que le processus de conception des projets se fonde avant tout sur une analyse des moyens de subsistance des communautés ciblées, il s'y ajoute de plus en plus fréquemment une analyse des questions de changement climatique touchant ces communautés et de la façon dont ces

⁹ Il s'agit des COSOP pour l'Afghanistan, la Bolivie, le Cambodge, la Jordanie, le Mali, le Mexique, Moldova et le Yémen.

dernières y répondent actuellement. Lorsque ces questions sont d'une importance cruciale pour les moyens de subsistance du groupe cible, elles sont traitées dans le cadre de la conception du projet, en général selon les modalités décrites plus haut en section IV.

43. Afin que l'accent soit mis plus fortement sur les questions environnementales – y compris les questions liées au changement climatique – dans les opérations du FIDA, de nouvelles procédures d'évaluation environnementale et sociale sont en cours d'élaboration¹⁰. Ces procédures, qui s'appuient sur l'évolution actuelle des approches de la communauté internationale à l'égard de ces questions, visent à faire en sorte que: a) les activités du FIDA prennent en compte les principes de préservation de l'environnement, tirent parti au maximum des possibilités offertes et améliorent les moyens de subsistance des populations rurales pauvres; et b) les considérations environnementales et sociales soient intégrées en temps opportun là où il y a lieu. Elles prévoient l'intégration des évaluations environnementales stratégiques dans les COSOP et celles des notes d'étude environnementales et sociales dans tous les projets en préparation. Des évaluations de l'impact environnemental et social doivent être réalisées pour tous les projets pouvant avoir des incidences environnementales et sociales notables.
44. Les questions de changement climatique sont pleinement prises en compte dans les processus de renforcement de la qualité et d'évaluation de la qualité pour la conception des projets. Ces deux processus visent explicitement à ce que: a) l'évaluation des risques liés à un projet accorde l'attention voulue à la réduction de la vulnérabilité des petits paysans à une incertitude climatique accrue, et à ce titre au changement climatique; et b) les mesures d'atténuation des risques soient crédibles, applicables et en adéquation avec les conclusions des travaux d'analyse de la situation et de l'impact écologique ou d'évaluation environnementale. Ils garantissent que tous les projets soumis au Conseil d'administration abordent les questions de changement climatique.
45. Le FIDA assumant la supervision directe d'une proportion croissante des projets qu'il finance, il se trouve de mieux en mieux à même de veiller à ce que ces projets répondent aux contraintes que les populations rurales ciblées doivent affronter afin d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Dans la mesure où le changement climatique détermine ces contraintes, le processus de supervision peut servir à aider les responsables de projet à assurer et à maintenir le cadrage souhaité. C'est ainsi qu'au Swaziland, du fait de la supervision directe, le projet d'irrigation à l'intention des petits exploitants du bassin inférieur de l'Usuthu a été remanié de façon à tenir compte des questions de changement climatique.

Action de sensibilisation

46. L'engagement actuel du FIDA sur le plan des politiques découle de son mandat. Il a eu plus particulièrement pour objet: a) de veiller à ce que les mesures d'adaptation et d'atténuation arrêtées à l'échelle mondiale ne soient pas dissociées des efforts déployés par la communauté internationale du développement pour réduire la pauvreté et atteindre les OMD; b) d'appeler l'attention sur ce dont ont besoin les communautés rurales pauvres pour s'adapter au changement climatique et sur les possibilités qu'ont ces communautés de contribuer à l'atténuation de ses effets; et c) d'améliorer l'accès des communautés rurales pauvres aux possibilités de financement disponibles aux fins d'adaptation et d'atténuation.

¹⁰ Il s'agit de lignes directrices qui devraient être diffusées au cours du second semestre 2008, en remplacement des dispositions actuelles du FIDA (procédures administratives pour l'évaluation environnementale dans le cycle de projet [1994]).

47. L'engagement du FIDA s'est principalement exercé dans le cadre de la CCNUCC; par exemple, le Fonds a participé activement à la CdP 13 à Bali, et il participe actuellement à une série d'ateliers organisés sous l'égide de la Convention et devant permettre d'apporter des informations et propositions supplémentaires à propos du plan d'action de Bali, en vue des CdP qui vont se tenir à Poznan et à Copenhague. Son influence sur les processus liés à la CCNUCC s'est également exercée dans le cadre des mécanismes de coordination du système des Nations Unies, en particulier le Comité de haut niveau sur les programmes. On en trouve un exemple dans un exposé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait à Bali afin de donner une vue d'ensemble des efforts de coordination du système des Nations Unies, et qui était fondé sur les travaux réalisés par le Comité de haut niveau sur les programmes et son groupe de travail sur les changements climatiques.

Responsabilités organisationnelles et renforcement des capacités

48. La responsabilité des questions de changement climatique s'étend à l'organisation tout entière. Il incombe principalement au Département gestion des programmes (PMD), et en particulier à ses cinq divisions régionales, de traiter les questions de changement climatique dans le cycle des programmes de pays et des projets. Un appui leur est apporté par l'Unité environnement mondial et changement climatique¹¹, de création récente, qui est l'organe technique de PMD pour les questions de changement climatique et qui prête son concours pour les processus d'établissement des COSOP et de conception des projets. Le renforcement de la qualité est du ressort de la Division consultative technique de PMD, tandis que l'assurance qualité est confiée au Bureau du Vice-Président. La Division des politiques du Département affaires extérieures pilote l'engagement du FIDA dans les débats sur les orientations menés à l'échelle mondiale et elle dirige un groupe d'examen des politiques sur le changement climatique, avec l'appui dans les deux cas de PMD.
49. L'une des préoccupations essentielles du FIDA a été de se doter d'une capacité interne de traitement des questions de changement climatique. Deux initiatives en cours sous l'égide et avec l'appui de l'Initiative pour intégrer l'innovation vont exactement dans ce sens. La première, intitulée "renforcement de la capacité du FIDA à intégrer l'adaptation au changement climatique dans ses opérations", vise à: a) examiner l'expérience qu'ont d'autres organismes de développement de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leurs opérations¹²; b) procéder à un examen de portefeuille pour en savoir plus sur la façon dont les questions de changement climatique sont abordées dans les projets; et c) établir des lignes directrices, des méthodes et des notes d'étude pour l'intégration des mesures d'adaptation. La seconde initiative, connue sous l'appellation CLIMTRAIN, concerne un programme sur mesure de formation du personnel actuellement mis en œuvre par l'Unité environnement mondial et changement climatique. Le programme en cours comporte trois ateliers et un séminaire consacrés au changement climatique et à l'agriculture, à l'adaptation et à l'atténuation. Le premier atelier a eu lieu en juillet 2008, avec la

¹¹ Qui a pris la succession de l'Unité du FEM, créée en 2004 pour renforcer le rôle d'organe d'exécution du FEM rempli par le FIDA.

¹² Un certain nombre d'organismes ont établi des cadres et des méthodes pour intégrer l'adaptation au niveau des pays, ce dont le FIDA peut s'inspirer. On en trouvera quelques exemples ci-après: Banque africaine de développement: "Come Rain or Shine: Integrating Climate Risk Management into African Development Bank Operations"; Banque asiatique de développement: "Climate Change Adaptation through Integrated Risk Reduction" (CCAIRR); Banque mondiale: "Assessment and Design for Adaptation to Climate Change: A Prototype Tool" (ADAPT); Direction du développement et de la coopération suisse: "Community Risk Screening Tool – Adaptation and Livelihoods" (CRISTAL); Ministère du développement international du Royaume-Uni: "Development's Opportunities and Risks from Climate Change and Disasters" (ORCHID); Programme des Nations Unies pour le développement: "Approche de l'évaluation stratégique environnementale"; et Agence des États-Unis pour le développement international: "Adapting to climate variability and change: A Guidance Manual for Development Planning".

participation de personnes ressources venues des secrétariats de la CCNUCC et du FEM, de l'Organisation météorologique mondiale, de la Commission européenne, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de l'université de Florence.

Partenariats

50. Les partenariats sont pour le FIDA un moyen indispensable d'obtenir plus d'informations au sujet du changement climatique et des populations rurales pauvres, de partager ses connaissances, de renforcer les opérations bénéficiant de son appui, de mobiliser des financements supplémentaires à l'appui des populations rurales pauvres et d'influer sur le programme d'action à l'échelle mondiale. Le FIDA compte un nombre croissant de partenaires: autres institutions des Nations Unies, (avant tout, les institutions sises à Rome, mais sans exclure le système des Nations Unies dans son ensemble, y compris le Comité de haut niveau sur les programmes); autres institutions financières internationales, organismes de recherche et organismes de développement bilatéral; entreprises privées; et ONG et organisations de la société civile (en particulier les organisations paysannes et celles qui représentent les peuples autochtones). On lira ci-après une description de certains des principaux partenariats institutionnels noués jusqu'ici par le FIDA.
51. Figurant parmi les mécanismes financiers les plus importants pour le changement climatique, le Fonds pour l'environnement mondial constitue un partenaire essentiel pour le FIDA. La stratégie d'engagement du FIDA et du FEM vise en particulier à favoriser l'établissement de liens entre la réduction de la pauvreté, la gestion durable des terres et les questions de changement climatique. Les activités mettent actuellement l'accent sur l'adaptation (avec, par exemple, les projets cofinancés dont il est question plus haut en section IV), encore que l'inclusion récente des activités touchant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie dans le domaine de préoccupation central du FEM relatif au changement climatique ouvre au FIDA de grandes possibilités de s'engager sur le terrain de l'atténuation du changement climatique, en particulier en s'attachant à développer avec des communautés locales des activités destinées à réduire les émissions et à piéger le carbone.
52. Le FIDA collabore également avec le FEM à deux initiatives-cadres régionales. D'abord, en Afrique subsaharienne, le FIDA est membre de TerrAfrica, partenariat régional sur la gestion durable des terres qui rassemble tous les organismes relevant du FEM, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et l'Union africaine, et qui, sous la conduite de la Banque mondiale, œuvre à l'appui de l'adoption dans l'ensemble de la région de pratiques de gestion des terres efficaces, efficientes et durables répondant aux desiderata des pays. Le Fonds s'est vu attribuer 23 millions d'USD pour soutenir des activités d'adaptation aux Comores, en Érythrée, en Éthiopie, en Mauritanie, au Niger et au Swaziland. Ensuite, le FIDA prend la direction des opérations pour l'établissement du programme de gestion intégrée des ressources naturelles dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENARID), ainsi que pour le regroupement de tous les organismes du FEM pouvant apporter leur soutien. Comme TerrAfrica, MENARID cherche à promouvoir l'intégration de la gestion durable des terres afin de rendre l'écosystème plus résistant au changement climatique et aux sécheresses.
53. De plus, en tant qu'organe d'exécution du FEM, le FIDA aide ses États membres à accéder au financement disponible au titre du programme d'adaptation du FEM. Il prête en particulier son concours aux gouvernements des PMA pour la rédaction de notes conceptuelles relatives à des projets agricoles mentionnés dans leurs PANA, pour transmission ultérieure au FEM. Les travaux portant sur les propositions pour les Comores et la Sierra Leone sont les plus avancés.

54. Témoignant ainsi de sa préoccupation de longue date pour les questions de gestion des ressources naturelles, le FIDA héberge depuis 1997 le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD). Le Mécanisme mondial a pour rôle de chercher avec les pays à mobiliser des ressources financières à l'appui de la mise en œuvre de la CCD; le FIDA a collaboré à maintes reprises avec le Mécanisme mondial pour intégrer des programmes d'action nationaux de la CCD dans des COSOP et pour relier les projets qu'il appuie aux initiatives du Mécanisme mondial et aux objectifs de la CCD. Il est de plus en plus fréquent qu'il agisse en ce sens dans le contexte du changement climatique. Lors de l'élaboration du nouveau COSOP pour le Viet Nam, le FIDA et le Mécanisme mondial ont analysé l'impact du changement climatique et de la dégradation des terres sur les communautés locales et l'économie nationale et ont défini des mesures permettant d'y répondre. Ce travail a orienté la rédaction du COSOP; les investissements ultérieurs du FIDA devraient aider le Gouvernement du Viet Nam à mettre en place des mesures efficaces d'adaptation et d'atténuation, de même qu'à mobiliser des ressources auprès des mécanismes de financement de l'adaptation au changement climatique pour la conduite d'activités de gestion durable des terres qui soient profitables aux pauvres.
55. Le FIDA collabore aussi étroitement avec les autres institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial. Les trois institutions ont fait une déclaration commune à la CdP 13, à Bali; le Fonds a en outre contribué à la préparation de la Conférence de haut niveau de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale: les défis du changement climatique et des bioénergies, à laquelle il a ensuite participé. Des échanges réguliers ont également eu lieu au niveau technique, ce dont on trouve un excellent exemple dans la participation de la FAO à un forum du FIDA sur les politiques générales consacré au changement climatique, ainsi qu'à la table ronde sur le changement climatique tenue lors de la session 2008 du Conseil des gouverneurs du Fonds.
56. À la demande du secrétariat de la CCNUCC, le FIDA a accepté de collaborer au Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique. Ce programme, qui mobilise actuellement plus de 100 partenaires, a pour objet d'aider toutes les Parties à la CCNUCC, en particulier les pays en développement, à: a) mieux percevoir et évaluer les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation; et b) prendre des décisions éclairées – c'est-à-dire s'appuyant sur des considérations scientifiques, techniques et socioéconomiques rationnelles – à l'égard de dispositions et de mesures d'adaptation permettant de réagir au changement climatique présent et à venir. Le GCRAI et les centres de recherche bénéficiant de son soutien (voir paragraphes 26 et 37) font partie des autres grands partenaires institutionnels du FIDA.

VI. La voie de l'avenir: mesures clés

57. Pour renforcer encore davantage son engagement à l'égard des questions de changement climatique, le FIDA prendra maintenant les mesures suivantes:
- Il tirera parti des réalisations à ce jour et veillera à ce que toutes ses activités dans les pays reposent invariablement sur une connaissance des effets potentiels du changement climatique et en tiennent compte le cas échéant. À cette fin, il appliquera avec rigueur le programme décrit aux paragraphes 40 à 45 ci-dessus.

- Il mettra au point une stratégie institutionnelle sur le changement climatique, qui sera présentée au Conseil d'administration en décembre 2009, pour approbation. Cette stratégie s'inspirera de l'expérience présente et passée, ainsi que des pratiques et stratégies d'autres organismes de développement¹³ et permettra d'assurer une compréhension commune des grandes questions relatives au changement climatique et de guider leur pleine intégration tant dans les opérations du FIDA que dans ses activités de plaidoyer.
- Il complétera ses ressources de base en étant ouvert à des financements additionnels et en les recherchant activement, notamment auprès des nouvelles sources qui apparaissent. Le FIDA serait ainsi en mesure d'intensifier plus rapidement et plus efficacement son engagement à l'égard des questions de changement climatique et de faire face aux coûts supplémentaires que les problèmes liés au changement climatique font peser sur les investissements en faveur du développement.
- Il collaborera avec ses partenaires a) pour contribuer à la mise au point d'un régime de l'après-Kyoto qui tienne compte des préoccupations des communautés rurales pauvres – y compris les peuples autochtones et leurs organisations – et pour veiller à ce que celles-ci s'expriment lors de la conception de ce régime, et b) pour travailler avec ces communautés de manière à ce qu'elles tirent parti du nouveau régime lorsqu'il sera en place.

¹³ Dont celles de la Banque mondiale (qui rédige actuellement un nouveau document intitulé "Development and Climate Change: A Strategic Framework for the World Bank Group"), des Banques africaine et asiatique de développement, de l'Agence canadienne de développement international, de l'Agence danoise de développement international, du Ministère du développement international (Royaume-Uni), de l'Agence allemande de coopération technique, de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

